



Le CS permet de :
Créer, reprendre une exploitation développant une activité de transformation laitière fermière et de commercialisation en circuits courts,
Devenir salarié d'une exploitation ou technicien d'organisme para-agricole

Des enseignements spécifiques qui s'appuient sur un équipement performant : laboratoire de technologie fromagère

Un EPI (Equipement de Protection Individuelle) financé par le Conseil Régional.

Contact

Tél : 04-71-46-26-90 (CFA)
Tél : 04-71-46-26-75 (CFPPA)
Mail: cfa.aurillac@educagri.fr
Mail : cfppa.aurillac@edugri.fr
Site internet : www.gpompidouenilv.fr

Certificat de Spécialisation Production, Transformation, Commercialisation des Produits Fermiers Laitiers

METIERS VISES

- Salarié en exploitation agricole
- Technicien d'organisme agricole

ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée de la formation en centre :

16 semaines de cours d'octobre à mai

Parcours en entreprise :

31 semaines en exploitation agricole

<p>UC 1 : Organiser la production, la transformation et la commercialisation des produits fermiers. Caractéristiques des produits fermiers Choisir un système de production Etablir une stratégie commerciale S'organiser et évaluer son système</p>	110 heures
<p>UC 2 : Mettre en œuvre des techniques de production fermière. Bases techniques de la production fermière Choisir ses techniques de production Mettre en pratique</p>	110 heures
<p>UC 3 : Mettre en œuvre des techniques de transformation pour des produits fermiers. Organiser un atelier de transformation Connaître la réglementation (hygiène, sécurité, maîtrise des risques...) Mettre en pratique : transformation, conservation, conditionnement, ...</p>	250 heures
<p>UC 4 : Mettre en œuvre des techniques de commercialisation pour des produits fermiers. Préparer la vente des produits Mettre en pratique : opérations de communication, de commercialisation, de suivi clients, ...</p>	90 heures

Modalités d'obtention du diplôme :

Dispensé dans le cadre d'Unités Capitalisables Nationales au nombre de 4. La validation du CS se fait par le passage d'épreuves terminales alliant théorie et pratique.

CONDITIONS D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

- Etre âgé de plus de 18 ans et jusqu'à 25 ans
- Etre titulaire au minimum d'un diplôme de niveau IV agricole (BP REA, Bac Pro CGEA...)
- Justifier d'une année d'activité professionnelle
- Dossier de candidature - Entretien de motivation
- Signer un contrat d'apprentissage